



MAIRIE DE MAIZILLY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2020

Le sept septembre deux mil vingt à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Colette LEBEAU, Maire.

PRESENTS : MM LEBEAU Colette, M CHASSAGNE Jean-Paul, MME LEBON Marie-José, M DUHEZ Didier, MME MEILLER LAETITIA, M LOPEZ Anthony, M PATIN Raphaël, MME BERTHET Sabrina, MME VIVIER Angélique, M SAFER Michel

Absents excusés ayant donné procuration : MME SANCHES Véronique (procuration à MM Colette LEBEAU)

Secrétaire de séance : M LOPEZ ANTHONY

Personnel communal – Modification tableau des effectifs

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérante de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Intercommunal qui a donné un avis favorable en date du 9 septembre 2020.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30) suite à un avancement de grade au sein du service administratif à compter du 1^{er} novembre 2020.

SALLE DES FETES – TARIFS 2021

Comme chaque année à la même période et suite aux travaux qui ont été effectués, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle des fêtes.

Pour l'année 2021, les tarifs de location seront les suivants :

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MAIZILLY ET DE SAINT-DENIS-DE-CABANNE

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| • Locations pour une demi-journée | 110 € |
| • Location à la journée | 190 € |
| • Location deux jours | 250 € |

Les associations de Maizilly et de Saint-Denis-De-Cabanne bénéficient d'une location gratuite une fois par an.

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS MAIZILLY ET SAINT-DENIS-DE-CABANNE

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Location pour une demi-journée | 165 € |
| • Location à la journée | 335 € |
| • Location deux jours | 465 € |

Il est également demandé aux personnes louant la Salle des fêtes une caution d'un montant de 600 € correspondant à :

Salle mal nettoyée : 60 €
 Dégradation : 200 €
 Désistement non justifié : 190 €
 Absence de nettoyage : 150 €.

Mairie sinistrée par un incendie - Autorisation au Maire à signer le devis de l'entreprise.

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation du préau de l'ancienne mairie de Maizilly sinistré par un incendie sont terminés mais il convient de réaliser une dalle béton afin de pouvoir y entreposer le tracteur et du matériel de la commune.

L'Entreprise SARL GUICHON a fait un devis pour un montant de 4 050 € HT, soit un montant de 4 860 € TTC.

Assainissement- Projet de restauration des berges du Botoret sur le site de l'ancienne lagune – Plan de financement envisagé par le SYMISOA

Madame le Maire explique que La commune a lancé des travaux de réfection du système d'assainissement (réseau + station). L'actuel lagunage constitué de 2 bassins, va être remplacé par un filtre planté de roseaux. Le 1^{er} bassin du lagunage actuel va être conservé et converti en bassin de maturation. Le 2nd bassin, qui est perché sur un remblai au bord de la rivière, va être abandonné. Le programme de travaux du dossier d'assainissement prévoit simplement de combler ce bassin.

L'idée est de profiter des travaux d'assainissement et de l'abandon du 2^{ème} bassin de lagunage pour restaurer la rivière (le Botoret) qui longe le site, et redonner un caractère humide et naturel à la parcelle riveraine qui accueille aujourd'hui le 2^{ème} bassin de lagunage.

Les travaux consisteront principalement en du terrassement (déblai remblai sur site) et des plantations :

- Supprimer les aménagements existants et les points durs en berge (enrochements, ouvrages) limitant les dynamiques érosives du cours d'eau
- Diversifier le lit en réutilisant une partie des blocs ou souches issus du site
- Terrassement des berges en pente douce, selon un profil naturel en cohérence avec le profil de la berge en amont et en aval du site : le linéaire de berge concerné est d'environ 100m
- Recréer des micro-milieus sur la parcelle riveraine, de type mares (surface disponible # 2000m²)
- Réaliser des plantations sur la berge rive gauche et le site, pour recréer une ripisylve diversifiée et redonner une vocation de zone naturelle humide à la parcelle

- La parcelle située en face de la lagune est une prairie pâturée : il sera nécessaire de poser une clôture en retrait de la berge rive droite, pour empêcher le bétail d'accéder au lit et à la berge rive gauche qui sera restaurée. Il sera proposé à l'exploitant concerné une mise en défens avec aménagement de points d'abreuvement et plantations sur tout le linéaire de berge de sa parcelle, soit environ 600m.
- L'exutoire du rejet de la nouvelle station FPR sera intégré dans le site en rive gauche.
 - 2019 en phase préparatoire au SDAGE 2022-2027 a identifié la pression morphologie comme pression significative sur cette masse d'eau (altération de la morphologie du lit) : les travaux envisagés concourent donc pleinement aux objectifs du SDAGE.
 - Restaurer les capacités de débordement et de divagation latérale du cours d'eau en rive gauche
 - Restaurer la ripisylve et la zone humide riveraine : ce qui correspond à deux actions phares du contrat de rivière en cours, qui s'en trouve ainsi renforcé
 - Améliorer la qualité de l'eau en supprimant l'accès du bétail au cours d'eau depuis la rive opposée, en restaurant les capacités de filtration de la ripisylve, en favorisant le décolmatage des fonds (arrêt du piétinement des berges et du lit)
 - Limiter le réchauffement de l'eau en été grâce à l'ombrage apporté par les plantations sur les 2 rives
 - Recréer une zone naturelle favorable à la biodiversité, pouvant servir de support pédagogique pour la sensibilisation du public et des enfants (accès facile au site)

Ce site longeant la lagune avait déjà été repéré comme secteur à restaurer lors de la préparation du contrat de rivière, mais l'avancement du dossier d'assainissement par la commune n'était pas suffisant pour pouvoir envisager d'inscrire le projet au contrat de rivière : on peut aujourd'hui se saisir de l'opportunité des travaux d'assainissement à venir pour mettre en œuvre des travaux de restauration du Botoret dans ce secteur.

Cette action innovante répond doublement aux objectifs du contrat de rivière, en couplant un projet d'assainissement à un projet de restauration du milieu, et en mettant en valeur la synergie qu'il peut y avoir entre ces deux approches fréquemment traitées de manière indépendante.

Par ailleurs, le bassin versant du Sornin compte de nombreux anciens lagunages (une dizaine), qui commencent à être renouvelés. La plupart présentent une disposition similaire au site de Maizilly : bassins de lagunages construits sur remblais en bord de rivière. Ce projet permettrait de donner à voir localement une autre solution que le simple comblement des bassins abandonnés (ce qui est couramment envisagé dans les projets d'assainissement), et de promouvoir des projets plus ambitieux qui intègrent la restauration du milieu naturel riverain. En ce sens, ce projet présente localement un caractère innovant et reproductible.

Ce projet contribue aux objectifs du contrat de rivière et est totalement compatible avec la stratégie développée : restauration morpho-écologique localisée, intégrant un travail conséquent de reconstitution de la ripisylve et de restauration des zones humides, qui restent des enjeux majeurs sur le bassin versant. Ce projet présente par ailleurs un potentiel de valorisation future (site facilement accessible pour des visites de découverte de la rivière et des milieux associés), qui répond aux objectifs de sensibilisation du grand public et des enfants à la préservation des milieux aquatiques.

Enfin, ce projet est à l'interface du monde agricole : ce site peut également être l'occasion de montrer les liens et les synergies possibles entre rivière et élevage sur notre territoire lors des visites qui pourraient y être organisées.

Le maître d'ouvrage sera le SYMISOA. Une convention est envisagée avec la commune pour définir le cadre de l'intervention, les responsabilités de chacun, l'articulation avec les travaux d'assainissement portés par la commune et le montage financier.

Les travaux 'rivière' objet de la présente note d'intention se dérouleraient donc durant l'été 2021 (terrassement / clôtures) et les plantations à l'automne 2021 (novembre).

Enveloppe prévisionnelle

Objet	Intervenant	Quantité / détail	Montant € HT
Levé topographique	Bureau d'étude		2 000
Assistance phase PRO	Bureau d'étude	calculs, plans, DQE, note technique	2 225
Terrassements	Entreprise TP	100ml berges+parcelle riveraine	15 000
Travaux forestiers préliminaires	Equipe SYMISOA	10 jours	6 000
Clôture rive gauche	Equipe SYMISOA	100 ml	1 800
Plantations rive gauche	Equipe SYMISOA	100 ml + parcelle riveraine	1 300
Clôture rive droite	Equipe SYMISOA	600 ml	10 800
Abreuvoirs	Equipe SYMISOA	3	6 300
Plantations	Equipe SYMISOA	600 ml	7 500
TOTAL			52 925

Plan de financement envisagé

Objet	Montant € HT	Agence de l'Eau		Commune de Maizilly		CD42		CR BFC		SYMISOA	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Levé topographique	2 000,00	50%	1 000,00	20%	400,00	30%	600,00				
Assistance phase PRO	2 225,00	50%	1 112,50	20%	445,00	30%	667,50				
Terrassements	15 000,00	50%	7 500,00	20%	3 000,00	30%	4 500,00				
Travaux forestiers préliminaires	6 000,00	50%	3 000,00					30%	1 800,00	20%	1 200,00
Clôture rive gauche	1 800,00	50%	900,00			30%	540,00			20%	360,00
Plantations rive gauche	1 300,00	50%	650,00			30%	390,00			20%	260,00
Clôture rive droite	10 800,00	50%	5 400,00					30%	3 240,00	20%	2 160,00
Abreuvoirs	6 300,00	50%	3 150,00					30%	1 890,00	20%	1 260,00
Plantations	7 500,00	50%	3 750,00					30%	2 250,00	20%	1 500,00
	52 925,00		26 462,50		3 845,00		6 697,50		9 180,00		6 740,00

Election d'un délégué et d'un délégué suppléant pour la Commission Cohésion Sociale – Communauté de Communes Charlieu Belmont

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de un délégué titulaire et de un délégué suppléant appelés à siéger au sein de la commission Cohésion Sociale.

Le Conseil Municipal désigne Laetitia MEILLER, Délégué titulaire et Angélique VIVIER, Délégué suppléant au sein de la Commission Cohésion Sociale.

Election d'un délégué et d'un délégué suppléant au sein du Comité Consultatif – Communauté de Communes Charlieu Belmont

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de un délégué titulaire et de un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité Consultatif.

Le Conseil Municipal de Maizilly désigne Didier DUHEZ, Délégué titulaire et Sabrina BERTHET, Délégué suppléant au sein du Comité Consultatif

Communauté de Communes Charlieu Belmont – Convention Générale – Prestation de services entre les Communes membres et la Communauté Prêt de matériels

Madame le Maire explique qu'une convention générale de prestation de services entre les communes membres et la Communauté de Commune Charlieu Belmont pour le prêt de matériels a été signé en 2017. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. Il convient donc d'en signer une nouvelle.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de prestation de services qui ont pour objet la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation des moyens et qui présentent un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services.

Commission de Contrôle des Listes Electorales – Désignation d'un Conseiller Municipal

Madame le Maire explique que conformément à l'article R7 du Code Electoral, la commission de Contrôle des listes électorales est nommée après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les commissions sont composées d'un conseiller municipal, ainsi qu'un délégué désigné par le Préfet et

d'un délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance.

Afin de permettre de rédiger l'arrêté préfectoral nommant les membres de la Commission de Contrôle de la commune de Maizilly, il convient de désigner un Conseiller.

Le Conseil Municipal de Maizilly désigne Monsieur Anthony LOPEZ, Délégué de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Prise en charge des frais de fonctionnement de l'Ecole privée Saint Jean Baptiste de Saint-Denis-De-Cabanne

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation aux frais de scolarité des élèves a été mise en place pour l'école de Saint-Denis-De-Cabanne et l'école de Charlieu. Elle précise que lorsque la commune de résidence ne dispose pas de capacités d'accueil, la Loi Carle du 28/10/2009 autorise cette commune de résidence de l'enfant à verser une contribution financière au profit de l'établissement où celui-ci est inscrit.

Une participation de 440 € est demandée par l'école privée St Jean Baptiste de Saint-Denis-De-Cabanne pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité approuve la participation de 440 € par élève de l'école privée St Jean Baptiste de Saint-Denis-De-Cabanne

Questions diverses

Il est nécessaire de changer l'éclairage public avec un éclairage LED, nous attendons un devis de la part du SIEL.

Le repas des aînés 2020 est annulé étant donné le contexte actuel, un panier gourmand sera offert à nos aînés.

Monsieur René VALORGE, Président de la Communauté de Communes Charlieu Belmont est intervenu pour nous expliquer le rôle et le fonctionnement de la Communauté de Communes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.

A Maizilly, le 29 octobre 2020



Le Maire,

Colette LEBEAU